

FORMATION INITIALE TFP APS AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

L'agent de prévention et de sécurité (TFP APS) a pour objectif de détecter tout acte de malveillance afin de protéger les biens et les personnes. Dans le cadre de ses missions, il sera amené à effectuer la surveillance d'un lieu en poste fixe, ou par la pratique de rondes. Il intervient aussi en cas d'incendie.

Les objectifs pédagogiques : le TFP APS, Code RNCP 36648, certifié par la CPNE des entreprises de Prévention et de Sécurité- ADEF, vous permet d'assurer les missions de base d'un Agent de Prévention et de Sécurité dans les domaines de :

- L'accueil et le contrôle d'accès,
- La surveillance générale,
- La sécurité générale,
- La sécurité technique et incendie.

Délais d'accès : Selon places restantes : 20 à 35 jours (délai enquête de moralité pour obtention d'une autorisation préalable du CLAC.)

Documents à fournir :

2 photos d'identité
Photocopie de la carte d'identité
Autorisation provisoire du CNAPS
Justificatif de Domicile datant de – 3 mois

Accessibilité : Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'invalidité ou contre-indication médicale

Durée de validité : le TFP APS a une validité de 5 ans.

Avant la fin de la validité, le TFP APS doit mettre à jour ses connaissances en suivant un stage de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) APS.

Modalités pédagogiques : synchrone alterne en présentiel :

méthode affirmative vise à la transmission du savoir au stagiaire, soit expositive (cours en salle) soit démonstrative en associant explication et démonstration sous forme d'ateliers.

méthode expérientielle vise à confronter le stagiaire à la réalité de ses représentations ou de difficultés rencontrées pour l'amener à rechercher les solutions.

méthode interrogative vise à s'appuyer sur les réponses du stagiaire pour l'amener, par déduction ou par induction, à découvrir les connaissances à acquérir (étude de cas).

Moyens pédagogiques

- Ordinateurs et Vidéoprojecteurs
- PC de sécurité
- SSI de catégorie A
- Documents audiovisuels & Supports de cours individuels
- Exposés / débats & travaux pratiques et mises en situation

Évaluations : compétences validées par un examen en présence d'un jury

Fiches d'évaluation théorique (QCU) 2 évaluations minimum

Fiches d'évaluation pratique (1 évaluation par UV)

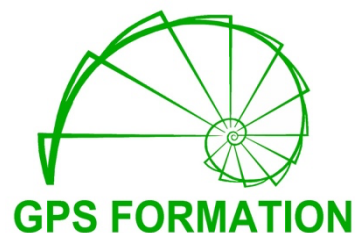
Certification

La réussite de cette évaluation permet d'obtenir le TFP APS, une attestation est remise en fin de formation.

Documents de synthèse remis aux stagiaires

Titre à Finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité

Une évaluation de satisfaction sera demandée aux participants.



DUREE

175 heures + 7 heures examen

PRE-REQUIS

Savoir lire, écrire et comprendre la langue française (Niveau B1 du Cadre européen CM/Rec (2008) du 2 juillet 2008
Autorisation préalable ou provisoire à la formation délivrée par le CNAPS ou numéro de carte professionnelle en cours de validité

LIEU

Dans nos locaux

PUBLIC

4 à 12 stagiaires
Toute personne souhaitant intégrer les métiers de la sécurité privée.

LEGISLATION

- Arrêté du 27 juin 2017 (JORF n°0151 du 29 juin 2017)
- Code de la sécurité intérieure : articles L612-19, 20 et 22

HABILITATION CNAPS

Certification APAVE n° 222119
Autorisation d'exercer CNAPS n° FOR-085-2025-11-24-20200740905
Agrément ADEF TFP APS n° 42019 -85 20 09 23 01

Formacode : 42 854

Code Certif Info n°96 173

Code CPF : 329 712

Code NSF : 344



Programme de la formation – TFP APS

1^{ère} PARTIE : SOCLE DE BASE

UV 1 – Module secourisme – 14 heures

- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail
- Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

UV 2 – Module environnement juridique – 16 heures

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires
- Connaître les dispositions utiles du code pénal
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche

UV 3 – Module gestion des conflits – 5 heures

- Être capable d'analyser les comportements conflictuels
- Être capable de résoudre un conflit

UV 4 – Module stratégique – 6 heures

- Connaître les outils de transmission
- Savoir transmettre des consignes
- Réaliser une remontée d'informations

2^{ème} PARTIE : SPÉCIALITÉ APS

Module environnement juridique – 5 heures

Module gestion des conflits – 9 heures

Module stratégique – 2 heures

UV 5 – Module prévention des risques d'incendie – 7 heures

- Initiation au risque incendie

UV 6 – Module d'appréhension au cours de l'exercice du métier – 7 heures

- Application de l'art. 73 du code de procédure pénale
- Application de l'art. 73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS

UV 7 – Module sensibilisation au risque terroriste – 13 heures

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
- Connaître les niveaux de risques associés au terrorisme
- Connaître les différents matériels des terroristes
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
- Se protéger soi-même
- Protéger les autres
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- Sécuriser une zone
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
- Notions de secourisme « tactique »
- Alerter les secours

UV 8 – Module professionnel – 45 heures

- Appliquer les techniques d'information et de communication
- Savoir transmettre les consignes et les informations
- Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS
- Savoir contrôler les accès
- Prendre en compte un poste de contrôle de sécurité
- Rondes de surveillance et systèmes de contrôles des rondes

UV 9 – Module palpation de sécurité et inspection des bagages – 7 heures

- Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages

UV 10 – Module surveillance par moyens électroniques de sécurité – 7 heures

- Systèmes de télésurveillance et vidéo protection

UV 11 – Module gestion des risques – 11 heures

- Maîtriser la gestion des alarmes
- Protéger le travailleur isolé
- Sensibilisation au risque électrique

UV 12 – Module évènementiel spécifique – 7 heures

- Maîtrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation
- Identifier les acteurs d'un événement
- Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements

UV 13 – Module gestion des situations conflictuelles dégradées – 7 heures

- Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes

UV 14 – Module industriel spécifique – 7 heures

- Évaluer les risques professionnels
- Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques
- Être capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux

Contact informations pédagogiques / Référent handicap

François PAPIN : Responsable d'exploitation – direx.gpsformation@gps-safi.fr

Anthony GREFF : Responsable pédagogique – formation@gps-safi.fr

Téléphone : 09 81 85 86 28

Tarifs (exonération de TVA, article 261 du Code Général des Impôts)

Tarif individuel (formation en présentiel dans vos locaux quel que soit l'effectif entre 4 et 12 stagiaires) dans nos locaux : 1500 €

